

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **72 (2000)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDITORIAL

B

onne année.

Une fois n'est pas coutume. On commence l'année avec un numéro plutôt aride à cause de son dossier. Mais c'est un sujet importantissime parce qu'il conditionne beaucoup de projets et pas toujours pour le meilleur.

Les banques sont en effet toujours plus sévères en appliquant parfois des critères propres abusifs, par exemple ne pas compter des chambres respectant largement les minimums légaux et offrant une très bonne habitabilité, mais d'une forme peu ordinaire; sur le plan de l'habitabilité et de l'architecture, cela induit un nivellement par le bas dont le mobile est plutôt le plus petit dénominateur locatif, rarement la qualité.

Face à la grande difficulté de constituer des fonds propres pour le logement social, à cause de la rareté des capitaux, n'y a-t-il pas des défauts dans la législation? Ne devrait-on pas obliger, de par la loi, qu'une partie substantielle de l'immense fortune LPP soit réinvestie dans le logement

social? Chaque pourcent du revenu annuel de la LPP produit des fonds propres nécessaires à ériger quelques milliers logements environ. Il suffirait que l'obligation porte sur quelques pourcents et il n'y aurait plus de pénurie de capitaux.

Cette aridité est atténuée par deux belles réalisations:

- La villa de Vers-chez-les-Blanc qui propose une typologie nouvelle et intéressante

- La restauration de Moillesulaz où une intervention plutôt légère transfigure l'image de l'existant et améliore grandement l'habitabilité.

La rubrique "cadre de vie" relate une excellente initiative du Service Cantonal Vaudois d'Aménagement du Territoire: le prix "Espaces publics". Tous les projets reconnus sont de qualité et rassurent face aux nombreux aménagements urbains érigés n'importe comment; fontaine monumentale sur un îlot trop petit, giratoire trop grand ou ralentissant mal, etc...

Mais il faut espérer que la portée modeste de ces interventions ne constitue pas un pis-aller, masquant la tiédeur politique vaudoise face à l'aménagement du territoire. Combien de temps le "thachérisme" va-t-il encore sévir?

François-Joseph Z'GRAGGEN

SOMMAIRE

5 **Socomhas**
Le message du nouveau
Conseil d'administration

6 **Architecture**
Maison du Grand-Bois
A.Graf & P. Rouault

8 **Logement social**
Logements des douaniers
à Moillesulaz
P.-A. Renaud

10 **Cadre de vie**
Prix espaces publics 99
Olga Wagnières & Marcos Weil

13 **Dossier:
Les fonds propres**
Des fonds propres... mais rares
Philippe Favarger

Fonds propres: la «religion» des
banques cantonales...
Ces milliards «intouchables»
Robert Curtat

Les assurances, des partenaires
à part entière
Fabienne Girardin

21 **En bref**
Robert Curtat

22 **ASH**
Le toit vosgien à Saint-Dié
J.-M. Gremmel
Nouvelle péréquation financière

26 **Chroniques d'Habitation**
Le terrien doit-il aller tutoyer
les nuages
Anita Frei

28 **ASH**
Journée du logement
à Lausanne

En couverture:
«Les fonds propres...»
AROM, dessin original, 2000

HABITATION
T I O N
revue bimestrielle romande
ISSN 0017-6419

Edition, administration et publicité
Société de communication de l'habitat social
C.P. 537 - 37, Grand-Rue, CH-1260 Nyon
tél. (021) 316 73 15 ou (022) 361 361 0
fax (021) 316 73 47 ou (022) 361 361 7

Secrétariat de rédaction
Martine Stadelmann Beuret

Rédacteur en chef
François-Joseph Z'Graggen, architecte SIA

Rédaction
Journalistes RP
R. Curtat, M.-Ch. Petit-Pierre, F. Girardin

Architectes
A. Frei, B. Marchand, N. Pham, C.-A. Meyer,
R. Willomet, O. Wagnières, M. Weil, F. Wenger

Diffusion
La revue *Habitation* est l'organe officiel des
sociétés coopératives d'habitation affiliées à
l'ASH - Section romande l'Association suisse
pour l'habitat

Abonnement (CCP 12-14785-9)
Suisse: Fr.70.- par an (étudiants: Fr.45.- par an)
Etranger: Fr.90.- par an
Prix du présent numéro: Frs.14.-

Préresse et impression
Imprimerie Corbaz, Montreux